

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 30 Mars 2015

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	12	14

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture d'Ille et Vilaine
Le : 31/03/2015

L'an 2015, le 30 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Clayes s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Philippe SICOT Maire de Clayes.

Présents :

M. SICOT Philippe, Maire, Mmes : BAZIN Patricia, GUEGUEN Laurence, ROBERT Chantale, ROULLEAU Nadine, MM : BARBÉ Raymond, BOURNAT Célestin, FOUILLET Claude, JAUNET Yvan, MENEUX Loïc, MUSSETA Jean-Christophe, RENOUX Thierry

Excusés ayant donné procuration : MM : LE GARREC Ronan à M. MUSSETA Jean-Christophe, MACRI Fabrice à M. FOUILLET Claude

Excusée : Mme KAKPEGAN Irma

Mme ROBERT Chantale a été élue secrétaire de séance

DEL 081-15-020 : Budget primitif 2015 - Commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2015 du budget principal qui se décompose comme suit :

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 517 061,29 €
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 517 061,29 €

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 408 124,06 €
- RECETTES D'INVESTISSEMENT : 408 124,06 €

Après examen, le conseil municipal adopte le budget principal

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

DEL 081-15-021 : Insertion d'un encart dans l'agenda des pompiers de Romillé

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition faite par l'amicale des Pompiers de Romillé relative à l'insertion d'un encart dans leur agenda 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ◆ décide de verser 350 € à l'Amicale des Pompiers de Romillé pour l'insertion dans l'agenda 2016 d'un encart regroupant les principales informations de la commune de Clayes.
- ◆ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

DEL 081-15-022 : Effacement de Réseaux « rue du Parc » - étude détaillée

Par délibération n°081-15-019 du 2 mars 2015, le Conseil municipal a demandé au Syndicat Départemental d'Énergie 35 la réalisation de l'étude détaillée de l'effacement des réseaux électriques et de télécommunication rue du Parc et s'est engagé à la réalisation des travaux. Le SDE a communiqué le montant revenant à la commune après déduction des subventions qu'il verse.

Les sommes se décomposent ainsi et comprennent les études et les travaux :

- ◆ 24 360,00 € pour la participation aux frais de réseau concédé,
- ◆ 28 200,00 € pour les travaux d'éclairage et de téléphone.

Le dossier doit être présenté au préalable à la Commission Départementale Environnement pour l'attribution du financement.

Au vu de ces chiffres, le Conseil municipal est invité à s'engager à la réalisation des travaux et à en prévoir le financement.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- ◆ de réaliser les travaux indiqués dès que le dossier aura été retenu par la Commission Départementale
- ◆ d'inscrire les crédits correspondants au Budget 2015 dans le cadre de la convention avec Rennes Métropole (c/458121)
- ◆ de verser la participation au maître d'ouvrage, le SDE35 suivant l'avancement des travaux
- ◆ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

Fin de séance 23:07